

Déclaration de la Délégation CGT :



GARANTIES COLLECTIVES

#Fédérer les Énergies



LA FNME CGT DIT NON AUX REGRESSIONS SOCIALES

La loi d'état d'urgence sanitaire et les Ordonnances du Gouvernement Macron ne sont qu'un prétexte à un nouveau recul des droits sociaux.

Les Ordonnances permettent déjà aux employeurs :

- D'allonger du temps de travail jusqu'à 60 heures par semaine.
- Réduire le temps de repos entre deux journées de travail à 9 heures au lieu de 11 heures.
- Modifier la date des congés payés dans la limite de 6 jours de congés par accord de Branche ou d'entreprise.
- Fixer de manière exceptionnelle et unilatéralement jusqu'à 10 jours de RTT ou de jours du Compte Epargne Temps (CET).
- D'imposer des périodes de chômage partiel à certains agents sous prétexte que le confinement ne correspond pas à l'exécution du contrat de travail par le salarié !

Or, le confinement, ce n'est pas des vacances : c'est une période imposée et souvent difficile à vivre matériellement et psychologiquement !

Par ces mesures de casse du modèle social, le Gouvernement fait payer aux travailleurs la crise sanitaire qu'il a contribué à renforcer par son incompétence et ses choix purement financiers.

Les économistes néolibéraux et les Gouvernements relayés par les médias voient dans la crise du Covid-19, un choc conjoncturel, qui met à mal la mondialisation pourtant pleinement assumée depuis les années 2000 par nos gouvernants.

Sauf, que le Covid-19 n'est qu'un simple détonateur, un « accusateur » qui révèle les effets des politiques néolibérales qui ont, par exemple, mis notre pays et nos Services Publics et de Santé depuis longtemps à bout de souffle.

Ceux qui en payent le prix, ce sont les morts de plus en plus nombreux, mais aussi les salariés dans leur ensemble tout cela pour rattraper des erreurs dont ils ne sont pas responsables.

La FNME CGT ne signera aucun accord contenant des régressions sociales ou permettant aux employeurs d'imposer des prises de congés ou des contraintes supplémentaires aux travailleurs.

Pour la CGT, la régression sociale ne se négocie pas
Elle se combat y compris en période de confinement

Montreuil, le 23 avril 2020

1. Approbation du PV de la réunion du CSE DR IDF EST du 29 Janvier 2020 :

Procès-verbal approuvé à l'unanimité.

Comité Social et Économique (CSE)

2. Point du patrimoine immobilier sur le périmètre de la DR IDF EST, pour information (intervenant : Alexandre TRINQUET) :

- ❖ La Délégation CGT s'interroge sur la pérennité des sites de Noisy le Sec, La Courneuve et Meaux.
⇒ *La Direction nous explique que les baux assurent la pérennité de ces sites.*

- ❖ Nous soulevons également le cas du déménagement des sites de Villeneuve le roi et Montgeron.
⇒ *Après insistance de la CGT la Direction nous informe que deux lieux sont à l'étude à Athis Mons (91) et Rungis (94), mais rien n'est arrêté à ce jour. Les employeurs nous disent ne pas arriver à trouver un bâtiment accueillant des services techniques sur le Val de Marne.*
⇒ ***La Délégation CGT rappelle que ce projet de déménagement est en cours depuis le CE du 31 août 2016, date à laquelle le projet immobilier nous a été présenté.***

- ❖ Concernant la présence d'agent de la DR dans le bâtiment Olympe à Courcouronnes :
⇒ *La Direction nous informe que la DR souhaite quitter le site mais que le bâtiment restera ouvert*
M. VANDERBERGHE nous informe que les locaux syndicaux présents sur ce site resteront bien là.

- ❖ Sur les travaux de chauffage et de climatisation sur le site Bois Briard Courcouronnes :
⇒ *La Direction nous informe que les travaux sont à la charge et à la main du propriétaire.*

- ❖ La délégation CGT souhaite savoir à quel moment le dossier concernant les travaux extérieurs sur le site de la Courneuve sera présenté aux élus du personnel :
⇒ *La Direction nous informe que le dossier présentant les travaux extérieurs ainsi que ceux sur la vidéosurveillance seront présentés lors de la CSSCT de septembre 2020.*

- ❖ La délégation CGT s'interroge sur la pérennité du site de Neuilly sur Marne :
⇒ *La Direction nous informe que le bail va jusqu'en 2026 mais peut être écourté.*

- ❖ ***La délégation CGT a alerté depuis de nombreuses années sur la disparition du service public de proximité. Via le document présenté on ne peut que constater la réduction du nombre de sites de travail sur la DR et de fait, du nombre d'agents.***

3. Point sur le nombre de salariés par site et par emploi au périmètre de la DR IDF EST, pour information :

- ❖ La délégation CGT s'interroge sur la situation de l'emploi qui doit être présentée de façon trimestrielle aux représentants du personnel :
⇒ *La Direction nous informe que ce point est mis à l'ordre du jour du CSE du mois de mai.*

- ❖ La Direction nous informe que nous sommes la DR de France qui a le taux de féminisation des emplois le plus élevé :
⇒ ***La délégation CGT rappelle qu'il ne suffit pas d'embaucher des femmes encore faut-il les rémunérer au même titre que les hommes. A travail égal : salaire égal !***

- ❖ Nous resterons attentifs aux éléments qui nous seront présentés lors du CSE du mois de mai.

- ❖ La délégation CGT tient à signifier que le document fourni nous permet d'avoir une vue d'ensemble des salariés sur les sites.

Comité Social et Économique (CSE)

4. Évolution des dépassements de la durée maximale quotidienne du travail au regard de l'activité et analyse des cinq plus importants dépassements de la durée maximale de travail quotidienne de janvier 2020, pour information (intervenant : Christophe JARNOUEN) :

- ❖ Les dépassements sont en baisse sur le mois de janvier 2020.

5. Régularisation des dépassements de la durée maximale de travail quotidienne, pour le mois de janvier 2020, pour avis (intervenant : Christophe JARNOUEN) :

- ❖ VOTE : 21 abstentions → voix CGT, CFDT et CFE CGC.

6. PRV (Architecture type d'une journée de travail sur chaque BO : temps de stationnement, temps de gamme, temps de brief et débrief ...) (intervenant : Christophe JARNOUEN) :

- ❖ La délégation CGT alerte sur la disparition du temps de change.
 - ⇒ La Direction nous informe que le temps de change est inclus dans le temps de brief (45min en 1ere couronne et 30 min en 2eme).
 - ⇒ **Après avoir concerté les agents, nous rappelons à M. JARNOUEN que le ¼ de change ne doit pas être inclus dans le temps de brief sur la deuxième couronne.**
- ❖ Concernant les temps de route, nous demandons qu'ils soient calculés en fonction du temps réel et des conditions de circulations en Ile de France :
 - ⇒ La Direction nous informe qu'il est calculé via le logiciel COPILOT qui n'est pas un GPS en temps réel. Une mise à jour du logiciel va être faite en prenant en compte le réseau routier à octobre 2019.
- ❖ La délégation CGT alerte sur le fait qu'il n'y ai pas de temps de route de prévu pour aller sur un lieu de restauration méridienne :
 - ⇒ La Direction nous demande de faire remonter les situations pour qu'elle les étudie.
- ❖ Concernant le temps de parking, la délégation CGT rappelle que M. JARNOUEN s'était engagé à augmenter le temps de parking sur l'agence Boucles de la Marne, à la suite du DGI du 21 octobre 2019, et ce n'est pas le cas dans le document présenté :
 - ⇒ La Direction nous informe que cette décision avait été prise pour répondre au DGI puis à la suite de discussions avec certains managers, cette modification n'est applicable que sur quelques communes de la zone.
 - ⇒ **Nous précisons que ni les agents ni les élus du personnel n'ont été consultés pour revenir sur cet accord écrit.**
- ❖ La délégation CGT s'étonne que le temps nécessaire pour répondre aux besoins physiologiques des agents n'est énoncé nul part :
 - ⇒ La Direction nous informe que ce temps est inclus dans les temps de gamme prévus. Donc si un agent a besoin d'aller aux toilettes lors d'une limitation de puissance, il doit en 15 minutes se présenter, faire son intervention, trouver un lieu où il peut aller aux toilettes et repartir : Top départ !
- ❖ **Au vu des éléments que M. JARNOUEN nous a donné, la délégation CGT va être très attentive aux situations de agents dans le cadre de PRV.**

Comité Social et Économique (CSE)

7. Point sur le travail à distance avant, pendant et après la crise du coronavirus (intervenant : Elzbieta MOUTON) :

- ❖ La délégation CGT informe que les élus du personnel ne peuvent pas aller vérifier les conditions dans lesquelles le télétravail est fait.
- ⇒ *La Direction nous informe que nous pouvons nous déplacer avec l'accord de l'agent.*
- ⇒ **Nous rappelons qu'à ce jour les employeurs refusent toujours de nous communiquer la liste des agents en télétravail.**

- ❖ La délégation CGT souhaite avoir un bilan des conditions de télétravail pendant les semaines de confinement (matériels, organisations du travail, charge de travail, risques de troubles musculo-squelettiques, risques psychosociaux, ect.)
- ⇒ *Dans le document présenté par la Direction, il n'y a aucune réponse à ces questions et pas plus qu'en séance.*

- ❖ Nos inquiétudes portent essentiellement sur la « généralisation » du TAD post confinement :
- ⇒ *Dans le document présenté par la Direction, il n'y a aucune précision sur l'organisation du télétravail après le confinement*

- ❖ A la suite de la demande de la délégation CGT un point sur le télétravail a été mis à l'ordre du jour de la prochaine CSSCT du 29 avril.

- ❖ **Au vue des interrogations restées sans réponse, la délégation CGT restera attentive aux conditions dans lesquelles le télétravail est organisé ainsi qu'à la santé des agents, dans le respect de leur vie privée.**

❖ Pour rappel, un numéro vert est mis à disposition par la CGT Ile de France, n'hésitez pas :



Comité Social et Économique (CSE)

- ❖ Un nouveau rendez-vous en intersyndical est prévu le jeudi 30 avril et nous ne manquerons pas de vous faire un retour sur les questions restées sans réponse. La délégation CGT est, et restera à votre disposition pour répondre à toutes vos questions et porter toutes vos revendications.

Vos élus CGT du CSE de la DR IDF EST			
Nom	Mandat(s)	Téléphone	Site de travail
ALVAREZ ALAIN	Suppléant	0698744897	Montgeron
BENACEUR ALINE	Titulaire	0658133730	Champigny sur Marne
BONNE YANNICK	Suppléant	0659839681	Etampes
BOUAKKAZ ABDEL MALEK	Secrétaire supp, CSSCT	0695901446	La Courneuve
BRICOUT STEPHAN	Suppléant	0642313749	Noisy Le Grand
CARRARA FRANCK	Titulaire	0607730434	Melun
CHAMPION PATRICK	CSSCT	0662170577	Neuilly sur marne
CHAUMET ADELINE	Titulaire	0666471667	Courcouronnes Bois Briard
DIEP THANH LIEM NICOLAS	Titulaire	0640901861	Croissy Beaubourg
GABIOT VERONIQUE	Suppléant	0640901861	Les Ulis
GAILLET PASCALE	Titulaire	0683674868	Melun
GASPARD CECILE	Suppléant	0631749325	Noisy Le Grand
GERVOISE OLIVIER	CQIC	0652346585	Villeneuve le roi
GRIMONT SEBASTIEN	Suppléant	0608867679	Champigny sur Marne
HAMELIN DIDIER	Suppléant	0677020945	Noisy Le Grand
JOINEAU GEOFFREY	Suppléant	0666580548	Noisy Le sec
JOUANNO FRANCK	Secrétaire CSE	0610553384	Champigny sur Marne
JOVE NATHALIE	Suppléant	0647268169	Melun
JULLIOT FABIEN	Trésorier	0669712001	Melun
MALANDA BONDA LILIANE	Titulaire	0616121943	Noisy Le Grand
MANAA KELIFA	Titulaire	0667828653	Champigny sur Marne
NAMARD JEREMY	CSSCT	0664983359	Courcouronnes Bois Briard
REGIS YOANN	Référent LHSAS, CQIC	0699276093	La Courneuve
RODRIGUES THOMAS	Suppléant	0658677448	Champigny sur Marne
TIREL FABIEN	Suppléant	0760851743	Noisy Le Sec
TRENEL MATTHIEU	Suppléant	0786804016	Courcouronnes Bois Briard
ZIEGLER PASCALE	Suppléant	0677020658	Blanc Mesnil
DAYNES Fabrice	RS	0680000682	Melun

